

PROTOCOLE VACANCES SCOLAIRES ETE 2020

1- Organisation des accueils

Horaire d'ouverture des accueils 7h-19h

D'une manière générale, les accès sont clos le matin à 9h30 et ouvrent le soir à partir de 16h30 (tout en garantissant les demi-journées).

Tarif normal applicable (CC2V et hors commune)

Structures ouvertes :

- Du 6 au 31 juillet : Maisse, Boutigny, Milly Maters, Milly Elems
- Du 3 au 21 aout : Maisse, Milly Elems
- Du 24 au 31 aout : Maisse, Boutigny, Milly Elems

Milly la Forêt Elems :

Effectif normal max : 60 enfants

Organisation des groupes

- 2 groupes de 24 élémentaires sur Juillet
- 1 groupe de 24 élémentaire et 1 groupe de 24 maternels du 3 au 21 aout
- 1 groupe de 36 élémentaires et 1 groupe de 24 maternels du 24 au 31 aout

2 points d'accueil suivant les âges : Hall, entrée CC2V extérieur

1er groupe (en juillet : 9-12 ans, en Aout : les élémentaires) entrée par le Hall, Utilisation salle ludothèque, du Halle + sanitaire, cour extérieur Hall

2eme groupe : (en Juillet : 6-8 ans, en Aout : maternel) : entrée par derrière coté CC2V, Utilisation salle activité+ salle calme + sanitaire (face salle ping pong).

Salle motricité : mise en place du mur pour salle séparée pour les groupes

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

Milly la Forêt Maters:

Effectif normal max : 50 enfants

Organisation des groupes

- 2 groupes de 16 maternels sur Juillet

2 points d'accueil suivant les âges. Hall pour les 5-6 ans, passage par la cours pour les 3-4 ans

1 groupe (3-4 ans) utilisation de la salle d'activité (face au dortoir) et du dortoir + sanitaire côté dortoir, cour coté portail

1 groupe (5-6 ans) utilisation de la salle calme, de la salle Hall, sanitaire côté restauration, cour côté salle motricité.

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

Maisse:

Effectif normal max : 50 enfants dont 30 maters et 20 éléms

Organisation des groupes

- 1 groupe de 24 élémentaires et de 16 maternels sur Juillet
- 1 groupe de 24 élémentaires et de 16 maternels du 3 au 21 aout
- 1 groupe de 12 élémentaires et de 8 maternels du 24 au 31 aout

2 points d'accueil suivant les âges. Au rez de chaussé pour les maters, à l'étage pour les élémentaires.

1 groupe maters : utilisation de la salle d'activité et du dortoir au rez de chaussé + sanitaire maters.

1 groupe elems : utilisation de la salle à l'étage + sanitaire éléms

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

Boutigny:

Effectif normal max : 50 enfants dont 25 maters et 25 éléms

Organisation des groupes

- 1 groupe de 24 élémentaires et de 16 maternels sur Juillet
- 1 groupe de 12 élémentaires et de 8 maternels du 24 au 31 aout

2 points d'accueil suivant les âges. Dans le hall pour les maters, dans la salle « polyvalente » pour les élémentaires

1 groupe maters : utilisation de la salle d'activité (hall) et du dortoir+ sanitaire maters. Cour maternel + un côté du jardin

1 groupe elems : utilisation de la salle « polyvalente »+ sanitaire elems. Un côté du jardin.

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

2- Organisation des équipes

Les agents sont affectés à un groupe. Il reste toute la semaine en charge de ce groupe. Mettre en place des listings des enfants par groupe et laissez dans la mesure du possible les mêmes enfants au sein des mêmes groupes durant l'ensemble des vacances. Bien garder une copie des groupes effectués pour chaque jour.

Port de masque recommandé par les animateurs fourni par la CC2V dans les espaces clos. Dans les espaces extérieurs, distanciation d'un mètre avec les enfants, sinon port du masque. Mise en place au maximum des gestes barrières (1 mètre de distance)

Procéder à un lavage de main toutes les 2 heures.

Proposition d'activité au maximum en autonomie avec préparation des tables, patron, modèle, étapes ... Possibilité de sortir en forêt ou en extérieur sans utilisation des transports.

Lorsque l'état d'urgence sanitaire sera levé, il sera possible de prendre à nouveau les transports. Par contre sortie en espace extérieur.

Désinfection des objets utilisés chaque soir.

Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs.

3- Organisation de l'hygiène

Les parents des enfants jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez un enfant ou dans la famille de l'enfant. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil de loisirs. Les personnels devront procéder de la même manière.

Une prise de température des enfants et du personnel sera effectué à votre arrivé et après le repas par les animateurs.

Les parents devront vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel individuellement notamment au

moment de la sieste pour les plus petits. Les enfants n'ont pas la possibilité de ramener des jouets, jeux, objets personnels de la maison (en dehors des doudous et tétines qui devront être emballés dans un sachet au nom de l'enfant). Les parents peuvent également fournir en cas de grosse chaleur, une bouteille d'eau au nom de l'enfant ainsi qu'une casquette ou chapeau.

Les parents ne pourront pas rentrer dans l'enceinte des bâtiments. Un accueil à l'extérieur des salles sera mis en place.

Les animateurs devront assurer l'aération des salles avant l'arrivée des enfants par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les sorties extérieures, pendant la pause repas et en fin de journée.

Il faudra maintenir les portes d'entrées (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.

Un passage toilette et lavage de main obligatoire pour les enfants par groupe seront réalisés à l'arrivée des enfants, avant l'activité du matin, avant le repas, après le repas, avant l'activité de l'après-midi, avant le goûter et après le goûter. Les agents procèdent à la désinfection à chaque passage d'enfants.

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans. Il n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans. Il est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors des déplacements (vers salle de restauration, salles d'activités, sortie,...)

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Du gel hydro alcoolique sera à disposition des enfants et du personnel par groupe.

Le nettoyage désinfectant des salles (tables/ chaises), point contact et des toilettes sera effectué à la fin de la journée, de même le lavage périodiquement des couvertures utilisées dans les dortoirs. Les poubelles seront vidées quotidiennement.

4- Organisation des repas

Pour les repas :

Les dames de service devront aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

Pour les maternels, elles effectueront la découpe de la viande en amont. Pour les élémentaires, aucun self ne sera mis en place (Milly Elems)

Le protocole sanitaire hôtellerie-restauration est mis en place. A savoir : une distance d'un mètre entre chaque table, 10 personnes maximum par table.

Les animateurs devront rappeler oralement les mesures barrières aux enfants au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Les entrées auront été préparées et posées sur la table à l'arrivée des enfants. Les carafes d'eau remplies de moitié pour que les enfants puissent se servir seul. Le repas et le dessert seront servis uniquement par la dame de service (car la plus formée aux gestes d'hygiène en restauration).

En cas d'assistance aux enfants pour la prise des repas, les personnels portent un masque, se lavent les mains entre chaque contact.

La désinfection des tables sera effectuée après chaque service.

Les enfants ont interdiction de circuler durant le repas.

Pour le goûter :

Mise en place des tables (goûter prêt sur la table) avec carafe d'eau remplie de moitié par les dames de service.

Les mêmes mesures que celle du repas sont appliquées.

5- Organisation des inscriptions

Les enfants accueillis au sein des structures sont âgés de 3 à 12 ans. Ils doivent être propres et scolarisés. Des demandes de dérogations peuvent être effectuées sous certaines situations particulières d'enfants

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet, transmis et vérifié au préalable à la fréquentation.

Les familles ont la possibilité de modifier, inscrire ou annuler la présence de leur enfant dans le délai suivant : inscription au plus tard le mercredi à 23h59 pour la semaine suivante.

Toute absence non excusée par écrit ou mail à la date butoir d'inscription ou non justifiée par un certificat médical est due. La direction de la structure est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

6- Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève ou un animateur:

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir:

- ☒ Isolement immédiat de l'enfant ou de l'animateur avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière.
En cas de doute, prendre conseil auprès de l'ARS (0 800 130 000)
- ☒ Relevé de la température avec un thermomètre sans contact.
- ☒ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières.
- ☒ Rappel par les responsables de l'accueil de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ☒ Prévenir le médecin traitant de l'enfant, pour l'aide à l'analyse des contacts de l'enfant depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ☒ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- ☒ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels (agents de nettoyages ou animateurs) des locaux et objets touchés et poursuite de l'activité de l'accueil dans l'attente des résultats par la famille
- ☒ Poursuite stricte des mesures barrières.
- ☒ L'admission de cet enfant ou animateur ne pourra être possible sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter l'ACM
- ☒ Ecriture d'un rapport envoyé à la coordination pour le suivi des dossiers avec nom de l'enfant, médecin traitant, école fréquenté et la liste des enfants et personnels en contact avec celui-ci

En cas de test positif:

- ☒ Information à la coordinatrice par le responsable de l'accueil de loisirs. La collectivité définit en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres enfants et personnels.
- ☒ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- ☐ Information des personnels et des parents des enfants ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par la collectivité (communication par le directeur de structure et la coordinatrice, prévention de l'école de l'enfant).